



À retourner au
plus tard le 19
avril

MERCREDIS mai juin juillet

Réervations du 8 au 19 avril 2024

ENFANT		
NOM :	Prénom :	Sexe : <input type="checkbox"/> Fille <input type="checkbox"/> Garçon
Date de naissance :	Lieu de naissance :	
Adresse mail des parents :	Obligatoire	

CHOIX DES MERCREDIS : cocher vos choix								
MOIS	Mai			Juin				Juillet
MERCREDIS	15	22	29	5	12	19	26	3
JOURNÉE								
MATIN + REPAS								
APRÈS-MIDI								

Je soussigné(e), responsable légal, agissant en accord avec la personne conjointement responsable de l'enfant (Cf. article 372-2 du code civil) :

► **Atteste sur l'honneur que :**

- Mon enfant bénéficie d'une assurance obligatoire responsabilité civile "chef de Famille" ainsi que d'une garantie "individuelle accident" pour l'année scolaire 2023-2024.
- A ma connaissance et à ce jour, mon enfant ne présente aucune affection (maladie, allergie alimentaire...) nécessitant des soins médicaux particuliers.
- Mon enfant est apte à la pratique d'activités sportives. Sinon fournir un certificat médical d'inaptitude.
- Mon enfant est à jour des vaccinations obligatoires.

► **Autorise :**

- Les services municipaux à photographier et/ou filmer mon enfant et à diffuser et publier les photographies et/ou les films sur tous les supports de communication de la Ville.
- Le directeur à se conformer à toutes les décisions du Médecin et/ou des services de secours concernant les soins d'urgence à donner à l'enfant,
- A prendre toutes les dispositions si le comportement de mon enfant s'avérait incompatible avec les règles de fonctionnement.



Ville de Saint-Mitre-les-Remparts



► **M'engage à :**

- Informer le service Espace Familles de toute modification concernant la famille et les représentants légaux, ainsi que les éléments de santé concernant l'enfant, ayant une incidence directe sur la prise en charge de l'enfant par le centre de loisirs : à défaut, la responsabilité municipale ne pourra pas être engagée.
- Respecter le « Règlements de fonctionnement du centre de loisirs » (voté en Conseil Municipal le 30 juin 2023 et téléchargeable sur le site de la Ville).

► **Note que :**

- La réservation à la journée est à privilégier pour que l'enfant bénéficie au mieux du projet pédagogique.
- Les réservations sont prises dans la limite des places disponibles, par ordres d'arrivée, priorité étant donnée aux parents qui travaillent (sur présentation d'attestation de travail établie par l'employeur concernant les mercredis demandés) et à ceux qui réservent à a journée.

► **PIÈCES À FOURNIR :**

- ⊖ FICHE SANITAIRE complétée et signée (photo récente obligatoire) valable pour l'année scolaire 2023-2024 (à ne donner qu'une seule fois). Toute modification sera à signaler au service.
- ⊖ Le tarif est modulé en fonction Quotient Familial Attestation CAF avec n° et quotient familial ou, à défaut, dernier avis d'imposition.

Je soussigné(e), atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier.

Fait à Saint-Mitre-les-Remparts, le 2024 Signatures des parents :

À retourner au
plus tard le 19
avril